



AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DE LA GESTION DES PÊCHES : RÔLES ET RESPONSABILITÉS POUR UN PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE LA FITI

L'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI) est mise en œuvre dans les pays par le biais de **Groupes multipartites nationaux (GMN)**, composés à parts égales de représentants du gouvernement, des professionnels et des organisations de la société civile. Pour qu'un GMN améliore efficacement la transparence et la participation des parties prenantes, le soutien d'une **Autorité de coordination**, d'un **Point Focal National**, d'un **Président du GMN** et d'un **Secrétariat national** est nécessaire.

AUTORITE DE COORDINATION

Coordonne et facilite la mise en œuvre de la FiTI dans votre pays.



Votre gouvernement doit désigner une autorité nationale (par ex. ministère, agence publique) comme Autorité de coordination de la FiTI.

Cette autorité de coordination de la FiTI est souvent à directement liée à la pêche, à l'économie bleue ou l'environnement, mais il peut également provenir d'un autre organisme gouvernemental (par exemple, le ministère des Finances, le ministère du Développement économique, le ministère des Affaires étrangères) ou être directement logé au sein du cabinet du Président ou du Premier ministre.

POINT FOCAL NATIONAL

Lance et supervise le processus de mise en œuvre de la FiTI et agit en tant que Point focal du gouvernement.



Haut fonctionnaire de l'Autorité de coordination de la FiTI (ex. secrétaire général, directeur ; etc.)

- Doit être actif dans son poste.
- Doit bénéficier de la confiance de toutes les parties prenantes.
- Doit être capable de coordonner et de promouvoir la mise en œuvre de la FiTI dans les ministères et agences concernés.

Responsabilités (exemples)

- Coordonne la mise en place du GMN de la FiTI ;
- Met en place un Secrétariat national doté des ressources nécessaires ;
- Mobilise le soutien politique et les ressources financières nécessaires à l'initiative FiTI ;
- Supervise le processus global de mise en œuvre de la FiTI ;
- Sert de point de contact national pour la mise en œuvre de la FiTI ;
- Agit comme Point focal national pour le Secrétariat international de la FiTI.

PRÉSIDENT DU GMN DE LA FITI

Dirige les travaux du GMN et facilite la prise de décision au sein du groupe.



Soit le Point focal national de la FITI,

ou

un Haut Représentant du gouvernement, en activité ou à la retraite, (par exemple, un ancien Ministre, un Ambassadeur),

ou

un Haut Représentant (en activité ou à la retraite) d'une organisation intergouvernementale ou d'une autre institution compétente (par exemple, une ONG).

- Soutenu par un coprésident non gouvernemental (à déterminer par pays).

Responsabilités (exemples)

- Préside les réunions du GMN de votre pays ;
- Facilite la recherche de consensus ;
- Supervise le Secrétariat national ;
- Représente le GMN lors de réunions externes (par exemple, réunions, conférences) ;
- Favorise la collaboration avec les autres parties prenantes concernées ;
- Reçoit les plaintes concernant les violations des principes, de l'esprit et/ou du Code de conduite de la FITI.

SECRETARIAT NATIONAL

Fournit un soutien administratif et opérationnel au GMN ainsi qu'au Président du GMN.



Personnel de l'Autorité de coordination de la FITI,

ou

Personnel d'une autre organisation (par exemple association industrielle, chambre de commerce ou ONG),

ou

un Consultant externe.

- Doit disposer de suffisamment de temps pour s'acquitter de ses responsabilités.
- Selon le pays, il s'agit d'un poste à temps partiel ou à temps plein.
- Responsable devant le GMN de la FITI.

Responsabilités (exemples)

- Prépare, programme et assure le suivi des réunions nationales du GMN ;
- Tient à jour le référentiel documentaire du processus national de mise en œuvre de la FITI (par exemple, les comptes rendus des réunions du GMN, les termes de référence et les rapports de la FITI) ;
- Rédige les Plans de travail nationaux du GMN et les autres documents d'appui (par exemple, la stratégie de communication) ;
- Mène des activités de sensibilisation et de communication ;
- Soutient le processus d'élaboration des rapports FITI annuels (par exemple, la collecte de données) ;
- Identifie les besoins et les sources de ressources humaines, techniques et financières ;
- Assure la liaison avec le Secrétariat international de la FITI.

Le renforcement de la transparence et de la participation des Parties prenantes à la gestion des pêches est piloté par les acteurs nationaux. Le Secrétariat international de la FITI les soutient en leur fournissant une assistance technique et des conseils de mise en œuvre, en partageant les enseignements et les connaissances, en procédant régulièrement à des évaluations de transparence et à des validations de conformité, et en promouvant les réalisations des pays.

